



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
**Culture
Communication**

Direction
des Affaires Culturelles
Martinique

MARTINIQUE

LABEL « JARDINS REMARQUABLES »



2015

LE LABEL, ORIGINE ET PORTEE :

Le label "*Jardin remarquable*" créé en 2004 par le Ministère de la Culture et de la Communication avec le concours du Conseil national des parcs et jardins vise à reconnaître et valoriser les parcs et jardins ouverts au public et dont le dessin, les végétaux et l'entretien sont d'un niveau remarquable.

Ce label national qui dépasse le cadre des jardins anciens, protégés ou non au titre des monuments historiques, inclut les jardins publics ou privés de création récente.

Accordé par l'État, il est attribué sur proposition de la direction des affaires culturelles de Martinique à la commission régionale des parcs et des sites.

Sa durée, renouvelable ou révocable, est de 5 ans et engage le propriétaire à :

- assurer un entretien régulier de leur jardin,
- ouvrir au public au moins 40 jours par an,
- participer à une opération nationale,
- mettre une information à disposition du public,
- apposer la plaque figurant le logotype du label.

Un jardin peut obtenir le label à plusieurs titres à savoir :

- sa composition,
- son intégration dans le site et la qualité de ses abords,
- la présence d'éléments remarquables,
- son intérêt botanique,
- son intérêt historique,
- la qualité de son entretien,

Constitution du dossier :

Le dossier est à adresser à la Direction des affaires culturelles de Martinique – Service transversal de l'architecture et du patrimoine.

Il doit comporter impérativement les documents suivants :

- le plan de situation et le plan du jardin,
- la liste des végétaux et des éléments remarquables,
- un historique, un descriptif et tous les éléments d'appréciation sur le mode de gestion,
- la liste de la documentation et des animations mises à disposition au public,
- un dossier de 5 photographies minimum, libres de droit,
- l'engagement écrit d'ouvrir le jardin à la visite durant 5 ans (Cf. arrêté agrément fiscal 1er mars 1996),
- un engagement écrit de participer à l'opération nationale, *Rendez-vous aux jardins*.

Le Label procure les avantages suivants :

- une mention dans les documents diffusés par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- la possibilité d'obtenir une signalisation routière spécifique portant l'idéogramme ID 16 ;
- l'appui du *Conseil national des parcs et jardins*, du *Comité des parcs et jardins de France* et de l'association régionale pour demander des aides européennes, nationales ou régionales voire des mécénats orientés vers les parcs et jardins.

LE LABEL «JARDINS REMARQUABLES» en MARTINIQUE

Depuis 2008, un ensemble de jardins avait été repéré pour une éventuelle labellisation. Après de nombreuses démarches auprès des différents propriétaires seuls quelques-uns ont déposé leur dossier.

Le groupe de travail du label s'est réuni le 22 octobre 2015 et a statué sur 6 dossiers. Sur cet ensemble quatre ont été retenus, il s'agit du :

- Jardin de l'habitation Acajou,
- Jardin de l'habitation Saint-Etienne,
- Domaine d'Emeraude,
- Jardin de l'Habitation Céron.

La répartition par commune est la suivante :

François	: 1
Gros-Morne	: 1
Morne-Rouge	: 1
Prêcheur	: 1

Le groupe de travail va poursuivre ses travaux l'an prochain et souhaite vivement que de nombreux propriétaires s'insèrent dans la démarche de labellisation.

Pour toute information vous pouvez vous rapprocher du correspondant jardin : Marlène DESROSES au 05 96 60 87 13 marlene.desroses@culture.gouv.fr

Ouvert à la visite 365 jours par an de 9h à 17h30
renseignements 05 96 54 62 07

<http://www.fondation-clement.org/>

L'habitation Clément, vaste propriété de 160 hectares, comprend plusieurs parties : les terres agricoles, les espaces dédiés au rhum avec les caves, l'ancienne distillerie et la maison de maître – classement partiel au titre des Monuments historiques par arrêté du 09/08/1996, les locaux de la Fondation Clément avec ses espaces d'exposition, les chais avec les parties de dégustation et de vente, et les aires de stationnement.

Les jardins occupent les espaces autour des anciennes parties industrielles et de l'habitation. La disposition des constructions sur la propriété est le fruit de la topographie et des permanences climatiques. L'habitation occupe les coteaux et le fond d'une vallée dominée par le morne Acajou. Ainsi la maison de maître est juchée sur un pli du relief qui surplombe les bâtiments industriels et les champs environnant, profitant à la fois de la vue, mais aussi de la ventilation naturelle.

Le jardin, créé sur les anciennes friches industrielles, est orienté au sud des bâtiments. Il comprend :

- la palmeraie, offrant aux visiteurs une riche variété de palmier,
- l'allée des palmiers et les mares ; ces dernières sont les anciens bassins de décantation des vinasses issues de la distillation qui accueillent aujourd'hui une faune aquatique. Cette partie du jardin se caractérise par des alignements de palmier royaux formant voûte au-dessus des cheminements,
- le grand parc avec l'ancien moulin à canne où se trouve le verger tropical permettant d'avoir des vues choisies sur l'ensemble de l'ancien site industriel et les différents jardins,
- le parc autour de l'habitation principale, sert d'écran à la maison et, de par son point de vue, sur les parties industrielles,
- entre la ravine et les chais, un jardin de différentes cannes à sucre utilisées pour la production du rhum.

À ces différents jardins, nous pouvons ajouter le jardin des machines qui met en scène dans un espace paysager les anciennes machines outils, centrale vapeur, trains et wagonnets.

Le jardin doit être interprété comme une collection de plantes originaires des différentes régions tropicales du monde mis en espaces dans plusieurs lieux dédiés.

La découverte se prolonge par la mise en scène de plusieurs sculptures contemporaines de grande qualité plastique :

- Thierry Alet, *Blood*, 2011
- Bernar Vernet, *218.5° Arc x 4*, 2000
- Jonome, *Clément*, 2013
- Luz Severino, *Avançons tous ensemble*, 2011
- Christian Lapie, *Jusqu'à l'ombre*, 2011
- Christian Bertin, *Ombres*, 2014
- Pablo Reinoso, *Huge Sudeley Bench*, 2009
- Jeppe Hein, *2 – Dimensional Mirror Labyrinth*, 2006



Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h à 17h
Renseignements 05 96 57 49 32

<http://www.rhum-hse.com/>

L'Habitation Saint-Étienne, propriété agricole de 30 hectares, comprend plusieurs parties : les terres agricoles, le jardin entourant la maison et se développant sur cinq hectares, les espaces dédiés au rhum avec les caves, l'ancienne distillerie et la maison de maître, un espace d'exposition dénommé « les foudres Édouard Glissant », comprenant un espace de dégustation et de vente, et une aire de stationnement.

Les jardins servent d'écrin aux anciennes parties industrielles (inscription partielle au titre des Monuments historiques de la distillerie et son aqueduc, à l'exception des ajouts récents arrêté en date du 16/05/2010) et à l'habitation. La maison de maître en béton armé occupe un pli du relief qui surplombe les bâtiments industriels et les champs environnant, profitant à la fois de la vue, mais aussi de la ventilation naturelle.

Le jardin se développe sur les anciennes friches industrielles, limité à l'est par la rivière Lézarde, est orienté au sud, à l'est et au nord des bâtiments. Il comprend :

- l'allée des palmiers royaux formant voûte au-dessus du cheminement entre la route nationale et l'habitation, élément structurant fortement le paysage
- la palmeraie,
- la bamboueraie,
- la clairière formée par de monumentaux figuiers maudits et de litchis,
- le jardin d'agrément autour de l'habitation principale, sert d'écrin à la maison et, de par son point de vue, sur les parties industrielles,
- le jardin créole,
- la plantation de citronniers.

L'ensemble est agrémenté de grandes pelouses et par le canal d'amené d'eau à la distillerie. Ce dernier structure la partie nord du jardin et offre une cascade et une piscine.

Le jardin doit être interprété comme une collection de plantes originaires des différentes régions tropicales du monde mis en espaces dans plusieurs lieux dédiés. Mais au-delà il témoigne de l'acclimatation de certaines essences en ce lieu. La découverte du jardin se prolonge par la mise en scène de sculptures contemporaines de grande qualité plastique évoquant la conquête du territoire martiniquais et plus largement du Nouveau Monde :

- Victor Anicet, *La Vision des vaincus*, 2014
- Philippe Perrin, *Stairway to Heaven*, 2015
- Victor Anicet, *La Sainte Alliance*, 2015



Ouvert à la visite 365 jours par an de 9h à 16h
Renseignements 05 96 52 33 49

<http://pnr-martinique.com/visiter/domaine-demeraude/>

Le Domaine d'Émeraude est un espace de 26 hectares qui se niche dans une vallée qui s'ouvre vers le nord-ouest. Il comprend deux grandes parties :

- la partie basse du domaine renferme le jardin «régulier», le jardin créole (vivrier et médicinal), les serres ;
- la partie haute est le domaine de la forêt hygrophile.

Le jardin régulier est articulé par une composition structurée par des allées, une pièce d'eau circulaire avec gerbe et divers plantations dont de bambous-orchidées, orientée vers le vaste panorama qui englobe la Montagne Pelée. Tandis que les autres jardins s'étagent régulièrement sur les flancs de la vallée en arc de cercle autour d'une pelouse et d'un théâtre de verdure. Les parcours offrent une variété de vues à la fois proches et lointaines permettant d'apprécier les effets recherchés des jardins et des végétaux qui le composent. Par ailleurs une serre permet la culture de plantes médicinales, ou arbustes, tandis que plusieurs autres servent à la culture de l'anthurium.

La forêt hygrophile est localisée à l'est de ces jardins sur plusieurs plis de terrain accidenté permettant une variété de parcours fléchés et de points de vue, même s'ils restent très limités en raison de l'abondance des végétaux. Quelques carbetts permettent de s'abriter de la pluie et de découvrir des panneaux informatifs.

Les bâtiments se répartissent sur le domaine suivant leurs différentes fonctions. En entrant sur le domaine après avoir déposé sa voiture au parc de stationnement et avoir franchi un pont qui surplombe une ravine se trouve le bâtiment d'accueil. Celui-ci renferme la billetterie, la boutique, un point de restauration et des sanitaires.

Au centre du domaine, surplombant le jardin régulier se développe le «Pavillon de la nature», vaste construction de plus de 400 m² : 200 m² d'espace clos et 200 m² à couvert. Pour ce dernier, traité sous forme d'un péristyle, il permet de réaliser des expositions temporaires et ateliers.

La partie à couvert du bâtiment se développe en quatre espaces : la biodiversité, les forces de la nature, les écosystèmes martiniquais et la nature en équilibre, enfin la nature et l'homme.

Le parcours de découverte de ce bâtiment est de susciter la curiosité au travers d'une mise en espace ludique, simple et pédagogique au travers de meubles à secret, de bornes interactives, d'écrans vidéos, et de diaporamas animés.

Des expositions temporaires sont régulièrement organisées comme «Une page d'histoire acadienne à l'orée du Domaine d'Émeraude».

Ces deux constructions ont été dessinées par Olivier Compère, architecte DPLG. Cette agence est implantée en Martinique depuis 1995.



Ouvert à la visite de 9h30 à 17h

Renseignements 05 96 48 27 53

<https://www.facebook.com/habitationceron>

L'Habitation Ceron, est située au nord de la Martinique sur la côte Caraïbe, dans le site classé des versants nord-ouest de la Montagne Pelée (site classé par arrêté en date du 1er juillet 1996) dans une vallée enchâssée entre les mornes Céron, Mahaut et la Pointe et drainée par la rivière Céron.

Vaste propriété qui comprend plusieurs parties : la forêt hygrophile, les terres agricoles dédiées à la culture du cacao, l'ancienne distillerie et la maison de maître (non protégés au titre des Monuments historiques), les locaux servant à l'accueil des visiteurs et de restauration, et des aires de stationnement. Les jardins occupent les espaces au sud, entre la rivière Céron et les anciennes parties industrielles et de l'habitation.

La disposition des constructions sur la propriété est le fruit de la topographie, des aménagements industriels, des permanences climatiques et du réseau hydraulique. Contrairement aux autres habitations de la Martinique, on ne retrouve pas ici la traditionnelle séparation entre la partie domestique et la partie industrielle. Les bâtiments industriels participent intimement à la mise en scène de la maison principale avec la mise en œuvre d'une rue pavée conduisant depuis les extérieurs du domaine jusqu'au seuil de la maison de maître créant l'effet d'une rue d'un hameau. Ainsi la lecture des constructions de basaltes, aujourd'hui partiellement ruinées, permettent de saisir la variété de production du domaine et les différentes techniques mise en œuvre.

La manioquerie ou gragerie présente un équipement quasiment complet, typique des cases à farine des grandes habitations. Une roue hydraulique en bois entraînait le moulin à grager (râper) le manioc et les platines à manioc, toujours encastrées dans le massif de maçonnerie au-dessus de foyers extérieurs, qui servaient à cuire la pâte de manioc débarrassée de ses toxines par pression ou par décantation. Au bout de la rue, des dépendances et des communs signalent la proximité de la maison principale en particulier la cuisine qui a conservé son four à pain et son potager. La maison principale domine deux immenses bassins d'eau vive.

Le jardin est à l'est et au sud des bâtiments. Il comprend plusieurs parties :

- le parc autour de l'habitation principale, sert d'écrin à la maison et aux parties industrielles. Il est agrémenté de plusieurs grands arbres dont un majestueux et très ancien Zamana aux ramures démesurées,
- la forêt hygrophile est localisée à l'Est des jardins, dans une boucle de la rivière Céron. Ses cheminements en terre battue permettent de découvrir la faune et la flore des versants de la Montagne Pelée,
- proche de l'ancienne maison de maître, le verger avec ses agrumes et fruits pays.

À cela s'ajoute la richesse du réseau hydraulique des canaux, avec ses exutoires qui irriguent le domaine alimentant des bassins, différentes cascades, mares, et bassins d'élevage d'écrevisses, etc., apportant fraîcheur et musicalité au lieu. Ce réseau est rendu possible par la présence de la rivière Céron qui offre, en contre pied, l'image d'une nature encore vierge et féconde.



Pour plus de renseignements consulter le site :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Le-label-Jardin-remarquable>

Pour joindre ou déposer un dossier de labellisation au Service Transversal de l'Architecture et du Patrimoine – Conservation des Monuments historiques de Martinique :

Direction des Affaires culturelles de Martinique
STAP – CMH
54 rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France

Téléphone : 05 96 60 87 11

Télécopie : 05 96 60 79 69

sdap972@culture.gouv.fr

Rédaction C. Bourel Le Guilloux – ABF, et Marlène Desroses – correspondante Jardins Remarquable – STAP-CMH Martinique

Crédit photo : Page de couverture – *logo jardin remarquable*, Ministère de la Culture et de la Communication © STAP-CMH 972

Version novembre 2015